




AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, le directeur général et greffier de la Ville de Normandin, que le 4 décembre 2023 à 20 h, sera tenue une séance publique du Conseil municipal de la ville de Normandin, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, au 1048 rue Saint-Cyrille, et qu'au cours de ladite assemblée, le Conseil statuera sur la demande de dérogation suivante :

Au 1100, rang 4 : rendre conforme l'implantation existante d'un bâtiment complémentaire à un usage non résidentiel situé à 10 mètres de la ligne de lot avant alors qu'en vertu du règlement de zonage #424-2011, article 12.6.2, les marges de recul que doivent satisfaire les bâtiments complémentaires sont celles prescrites pour le bâtiment principal et que l'article 11.3.1 spécifie de respecter une distance de 15 mètres.

AVIS PUBLIC est en outre donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de ladite séance du Conseil.

DONNÉ À NORMANDIN CE 15^E JOUR DE DE NOVEMBRE 2023


Jean-Sébastien Nadeau
Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier de la ville de Normandin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville ainsi qu'affiché sur le babillard de l'hôtel de ville au 1048, rue Saint-Cyrille à Normandin, le 15 novembre 2023, en vertu du règlement 532-2018 concernant la publication des avis publics adopté le 12 mars 2018.

En foi de quoi, je donne certificat ce 15^e jour du mois de novembre 2023.


Jean-Sébastien Nadeau